



aduparislaon@orange.fr

ADU 2 Rue Léo Delibes 60800 Crépy-en-Valois

Lionnel Toussaint

Crépy-en-Valois, le 4 novembre 2010

Tél : 03 44 87 04 55

Port : 06 87 43 25 73

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ADU-FNAUT enfin reçue par le Stif

L'ADU-FNAUT, accompagnée de MM. Fabrice DALONGEVILLE, maire d'Auger-Saint-Vincent et Conseiller Régional de Picardie, de Jean Claude CASE Maire adjoint de Bonneuil-en-Valois, de M. LEMAITRE de Oissey, a été reçue le 2 novembre par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (Stif), représenté par messieurs Jean Christophe MONNET, Thierry GIMBAUD, Patrice SAINT BLANCARD et Romain DESTRIEZ.

Au cours de cette réunion de concertation « historique » car c'est la première fois que le Stif reçoit une association d'usagers de la ligne K, de nombreux points ont été abordés : Ils ont porté sur les nombreux dysfonctionnements de la ligne K Crépy-en-Valois/Paris dont les causes sont multiples aussi bien du point de vue du matériel que de la régularité.

- Le matériel RIB tracté par les locomotives BB17000 d'une trentaine d'années qui tombent en panne.
- Les suppressions d'arrêts ce qui pénalise gravement l'utilisateur vis-à-vis de son employeur.
- Les suppressions de trains.

- La convention signée par le STIF et la SNCF prévoit un taux de régularité de 92% ce qui n'a pas été le cas il n'y a pas si longtemps puisque ce taux était même descendu à 77%.

Le STIF est un acteur incontournable dans la gestion de la ligne K. Le rôle du STIF est de contrôler la régularité, de financer RFF et le suivi des trains supprimés. Tous les quatre ans, le STIF impose des objectifs de régularité où l'usager ne doit pas arriver avec plus de 5 mn de retard.

Le Stif nous a indiqué d'un **nouveau cadencement sur la ligne K verra normalement le jour fin 2012**, après l'achèvement des travaux de la ligne B+. A cause de la saturation en Gare du Nord, ce nouveau cadencement aura essentiellement un impact en heure creuse et le samedi et le dimanche.

Le Stif a également précisé que le **matériel Z 6100 doit être remplacé par du matériel 2 niveaux Z2N en 2015**.

Concernant le **remboursement en situation perturbée** ou lors des grèves a été aussi abordé. Le STIF rembourse jusque Dammartin puisque le tronçon Dammartin/Crépy-en-Valois n'est pas de la compétence du STIF. Cependant, la loi stipule qu'un remboursement doit se faire pour cette partie. En conséquence, l'ADU-FNAUT va s'en référer à la SNCF car il n'appartient ni au STIF ni à la Région de Picardie de répondre à ce type de demande.

Sur proposition du Stif, l'ADU-FNAUT s'est engagée à l'informer de tous les retards ou suppressions de trains.

Enfin, l'ADU -FNAUT a demandé qu'un comité de ligne soit rapidement organisé avec le STIF.

Lionel TOUSSAINT

Président de L'ADU-FNAUT